

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 30 AOÛT 2013

L'an deux mille treize le trente août, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents :	– Alfred BECKER	– Josiane EHRLÉ
	– Olivier BENA	– Marie-Josèphe SCHMITT
	– Christian BERNARD	– Josiane TALLOTTE
Absents:	– Olivier BECHE	
	– Pierre MILLION	
Pouvoir :	– Marie-Thérèse GERARD à Alfred BECKER	
	– Brigitte ROLAND à Marie-Josèphe SCHMITT	
Secrétaire :	– Alfred BECKER	

Conseillers en exercice :	10
Présents :	6
Pouvoirs :	2
Ouverture :	20h00
Clôture :	22h40
Convocation :	23/08/13

1) DÉMISSION D'UN ADJOINT

Madame le maire rappelle avoir reçu la démission de Jean-François Coster le 11 juin 2013, démission approuvée par le Sous Préfet dans le courrier reçu le 27 juin 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la démission de Jean-François Coster de son poste de second adjoint et de conseiller municipal ,
- décide de supprimer le poste d'adjoint qu'il occupait ;
- nomme Marie-Josèphe SCHMITT déléguée communautaire (qui était jusqu'à présent suppléante).

2) ADMISSION EN NON VALEUR DE PIÈCES IRRÉCOUVRABLES

En raison de l'impossibilité d'entamer des poursuites à l'étranger, madame le maire informe qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur une pièce comptable.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, admet en non valeur la pièce T900001000193, budget eau, numéro de la liste 978970532 du 23/05/2013, pour un montant de 236,33 euros.

3) DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU N°0

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le mouvement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2158 : Autres	2 500,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 500,00 €	
D 203 : Frais d'études, de R&D et frais.		2 500,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		2 500,00 €

4) REVALORISATION DES AVANCES SUR CHARGES LOCATIVES.

La dernière régularisation faisant apparaître une avance mensuelle insuffisante sur les charges locatives de l'appartement situé au-dessus de l'agence postale,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 75 euros à compter du mois d'octobre 2013 le montant des avances sur charges locatives du logement sis 40 Grande rue.

5) MODIFICATION DE LA RÉGIE VENTE DE BULLETINS MUNICIPAUX

A l'occasion des journées du patrimoine, un numéro spécial du bulletin municipal consacré au patrimoine religieux du village a été préparé. Madame le maire propose de commander 200 exemplaires et de vendre pratiquement prix coûtant (frais d'impression), soit 5 euros l'exemplaire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- fixe le prix de vente du numéro spécial du bulletin municipal consacré au patrimoine religieux à 5 euros ;
- autorise le maire à modifier en conséquence la régie des bulletins communaux.

6) RESTITUTION D'UN OSTENSOIR À SAINT SAUVEUR

Un ostensor-soleil de style néo-gothique appartenant à la commune de Saint Sauveur a été intégré par erreur dans l'inventaire de l'orfèvrerie de l'église de Val-et-Châtillon réalisé par le conseil général. L'abbé Jeanson avait décidé de garder cet ostensor dans l'église de Val-et-Châtillon puisque Saint-Sauveur ne possédait pas d'endroit où il pouvait être protégé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de restituer à Saint Sauveur l'ostensor-soleil de style néo-gothique.

L'ostensor sera remis au maire de Saint Sauveur à l'occasion des journées du patrimoine, le dimanche 15 septembre très officiellement à la fin de la messe spéciale « patrimoine ».

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- En début de séance, monsieur Bernard Claudon, président de la section locale du Souvenir Français, est venu présenter l'intérêt d'une sépulture de regroupement des soldats morts pour la France, enterrés au cimetière de la commune, dont les tombes sont actuellement entretenues par les bénévoles du Souvenir Français du fait de la disparition des familles.
A Val-et-Châtillon, il y a 5 tombes : 2 en caveau familial, 3 en tombe individuelle. Seules les tombes individuelles seraient concernées par le regroupement.

Monsieur Claudon rappelle la procédure à suivre :

- constat d'abandon par la commune et procédure de reprise de la concession (3 ans)
- si la commune décide d'installer un tombeau de regroupement, donner la décision au Souvenir Français entre le 15 juin et le 15 décembre
- le Souvenir Français propose alors un tombeau modèle et participe à sa réalisation en expérience ainsi qu'en contribuant au financement. Il fournit les reliquaires destinés à recevoir les restes mortels ; la commune assure leur exhumation et leur réinhumation dans le tombeau de regroupement dont elle a effectué la construction. Ce tombeau demeure propriété communale, le Souvenir Français contribue à en assurer l'entretien.

Il faut compter environ 2500 € pour une tombe de 12 places.

La question est portée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

- Concours des maisons fleuries : la commission a visité l'ensemble du village. Madame le maire présente les idées de nouvelles catégories. Les résultats seront donnés lors de la prochaine réunion.
- Réparation de l'orgue : il n'a pas été révisé depuis pratiquement 20 ans et souffre de nombreux problèmes : fuites d'air, touches non fonctionnelles, tuyaux bouchés, désaccordement... A l'occasion des journées du patrimoine et du concert du père Bohler, une révision a été commandé à la manufacture vosgienne des grandes orgues pour un coût de 3704 € HT. Il est possible de solliciter 2500 € d'aide au Conseil général au titre de la dotation de solidarité 2013. Cette question figurera au prochain ordre du jour.
- Travaux de voirie : des devis ont été demandés à l'entreprise Nitting pour la réparation d'un mur de soutien de la rue de Châtillon et la création de quelques places de stationnement dans un secteur de la rue Jean Mariotte (après avoir redéfini les bonnes limites du domaine public). Une goulotte sera également faite pour éviter que l'eau de la forêt dévale dans le haut de la rue Jean Mariotte.
La rénovation du pont de Morval va commencer.
- Présentation et organisation des manifestations à venir :
 - 14 et 15 septembre : journées du patrimoine.
 - 21 septembre : élection de la jeune fille de Lorraine 2013.
 - 8 novembre : pièce de théâtre « le pèpère » par la troupe « la goutte d'eau ».
 - 9 et 10 novembre : concours de chiens truffiers.
- Le cimetière est fermé aux véhicules, les clés doivent dorénavant être demandées en mairie pour y accéder. Une vitrine d'informations a été posée à l'entrée principale.
- ERDF va procéder au renouvellement du réseau haute-tension. 1378 m de câbles aériens et 16 poteaux bétons seront déposés, 465 m de câbles souterrains seront abandonnés. En remplacement, 1650 m de câbles seront enfouis. Les conseillers demandent de modifier le tracé prévu pour éviter de passer devant l'école en allant jusqu'au croisement de la rue de Petitmont et de la Grande rue.
- Un courrier sera envoyé à monsieur Michaut concernant l'application de la convention sur le don de la croix de lorraine à la commune.
- En accord entre les enseignants et la mairie, la salle libérée suite à la fermeture d'une classe sera occupée par les enseignants du RASED lorsqu'ils viendront prendre des groupes d'élèves en difficulté, ou par les différents intervenants en lien avec l'école (médecin scolaire, PMI...).
- Madame le maire lit le communiqué « Sauvons le CHU » de la CFDT.

Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE